

**COMPTE RENDU  
REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril

En exercice :	15	Le Conseil Municipal de la Commune de NIEUL-LES-SAINTES, dûment convoqué
Présents :	14	s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Mikaël MOINET, Maire
Votants :	15	Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 mars

**Etaient présents** : MM.MMES Brigitte BOURSQUOT - Stéphanie ARMAND - Ludivine CRESSON - Mikaël MOINET - Patrick CHALMETTE - David BERTONNIERE- David DA SILVA - Gérard AUXIRE – François PULLY - Maurice MEKIES - Fabien CHABOISSEAU - Mathieu MAROCHAIN - Christelle METAYE - Martine HERVEAU

**Étaient absents excusés** : Gaëlle BRUNET qui a donné procuration à Mikaël MOINET.

Secrétaire de Séance : Mathieu MAROCHAIN

La séance est ouverte à 20h20

Monsieur le maire procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, aucune remarque n'est émise, il est approuvé.

\*\*\*\*\*

**2024 13 Approbation du Compte Financier Unique (CFU)**

La délibération du conseil municipal n° 202333 en date du 26 septembre 2023 portait sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le maire quitte la salle pour laisser à un élu la soumission au vote du CFU à l'assemblée. Gérard AUXIRE prend le relai. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le CFU de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	354 128.53€	627 495.21€
RECETTES	207 310.62€	884 448.53€
DEFICIT/EXCEDENT	-146 817.91€	+256 953.32€

Pour, à l'unanimité, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote.

## 2024 14 Affectation du résultat 2023

Le compte financier 2023 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 256 953,07€ ;

Constatant que la section d'investissement dudit compte financier fait apparaître :

- un solde d'exécution négative de : 146 817,91€
- des restes à réaliser de dépenses de : 29 390,16€
- des restes à réaliser de recettes de : 71 306,09€

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024, le conseil municipal décide, d'affecter au budget primitif 2024 le résultat 2023 comme suit :

- excédent de fonctionnement reporté 152 051.09€
- Affectation en réserve (1068) : 104 901.98€
- déficit d'investissement reporté : 146 817.91€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat 2023.

*Pour, à l'unanimité.*

## 2024 15 Taux d'imposition 2024

Compte tenu de l'évolution des bases prévisionnelles servant à calculer les produits d'imposition, reçus par la commune sur l'exercice 2024, il a été suggéré de conserver les taux équivalents à l'année précédente.

Le conseil municipal après avoir délibéré, propose de valider les taux suivants, pour 2024 :

Libellé	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2023	Taux 2024	Produit correspondant
Foncier bâti	958 600€	37.47	37.47	359 187€
Foncier non bâti	76 300€	48.59	48.59	37 074€
Habitation	78 100€	7.83	7.83	6 115€
<b>TOTAL</b>				<b>402 376€</b>

*Pour, à l'unanimité.*

## 2024 16 Subventions aux associations 2024

Monsieur le maire laisse la parole à Patrick CHALMETTE, afin qu'il fasse un point sur les demandes de subvention des associations reçues.

Il explique que les associations peuvent demander différents types de subventions, en fonction des besoins, et justifiées par un budget prévisionnel. Les attributions de subventions, sont soumises à la transmission d'un dossier dûment rempli par l'association. Sans dossier de demande, aucune subvention ne sera attribuée.

Les subventions de fonctionnement validées par l'assemblée, seront versées d'office, cependant, les autres types de subventions seront versés sur présentation d'une facture acquittée ou d'un engagement de la dépense correspondante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, définit les subventions comme suit :

	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Subvention d'équipement	Subvention de Projet
Choreform	350			
Festykids	300			500
Avenir Cycliste	700			
Nieul en fête	500		1572	
La Poignée d'Amis	100			
Les motards santons	300			
Les Croquenots Nieulais	250		550	
Tom Pouce	600			
Ad'libitum	250			
Union Fédérale des Anciens Combattants	150			
Sol Can Po	200			
Tour Cycliste Féminin	200			

Pour : 10

Abstentions : 5

(les membres du conseil municipal étant également membres d'une association citée ci-dessus, s'abstiennent).

## 2024 17 Budget Prévisionnel 2024

Monsieur le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif, travaillé et proposé par la commission finances ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	503 989.55€	872 383.09€
Recettes	503 989.55€	872 383.09€
Excédent/Déficit	<b>0</b>	<b>0</b>

Précise que le budget de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 Abrégée.

Pour, à l'unanimité.

### Questions diverses :

- Le 22 avril : intervention d'un groupe d'étudiants pour étude thermique complète, salle des fêtes, école, centre de loisirs, dans le cadre d'un projet scolaire.
- API : la supérette a été installée sur place le 9 avril. Ouverture prévue le 25 avril à 16h, inauguration à 17h30. La société proposera des activités variées sur la commune (avec l'école et à destination des administrés)
- 9 juin : le rallye du patrimoine passera à Nieul Les Saintes
- Mme BABIN exposera une nouvelle fois ses peintures à la mairie (tableaux et peinture sur porcelaine), les 28 et 29 septembre.
- Brigitte Boursiquot expose une présentation sur une offre de complémentaire santé mutualisée à destination des administrés. Un conseiller en assurances pourra rencontrer les personnes intéressées afin de revoir leur contrat de mutuelle/complémentaire santé et leur proposer une offre plus avantageuse. Sa prestation sera gratuite et sans engagement, il s'agit d'apporter une aide à l'étude de chaque situation et d'essayer

d'optimiser les coût. L'engagement de la municipalité se limitera à la mise à disposition d'un local pour une permanence ou un rendez-vous ainsi que la communication vers la population via les supports habituels.

Séance terminée à 23h